

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

Conseillers en
fonction :

08

Conseillers présents :

07

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt Deux, le 17 Mai, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoint :

MM. Serge LEHMANN et Michel VERNIER

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Elodie HERRBACH,
Fabienne WALLER-BREITEL et M. Jean-Pierre LATOUR

Absent excusé :

Michèle SCHWETTERLÉ donne procuration à Mme
Christine BALLAND

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Jean-Pierre LATOUR**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 11/04/2022, Monsieur le Maire décide de passer au point 016/2022 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

016 / Demande de subvention de l'association Sélestat contre le cancer

017 / Demande d'aide de l'Ensemble K

018 / Prêt Crédit Mutuel

019 / Acquisition licence IV de débit de boissons

020 / Projet informatique Mairie et École

Informations diverses

016/ Demande de subvention de l'association Sélestat contre le cancer

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Mme Laura MEYER Présidente de l'association Sélestat contre le Cancer de Scherwiller.

Cette dernière sollicite la commune d'Urbeis afin qu'elle participe financièrement au bon fonctionnement de l'association et ce dans le but de pouvoir réaliser les actions auprès du public.

L'association a pour objet de soutenir la recherche, de faire de la prévention, de favoriser le bien-être des patients et de son entourage. Elle organise des événements festifs dans le but de récolter des fonds qui sont reversés pour les patients et la recherche. Une partie des bénéfices est reversée au GHSO, via l'association M'ta Mat et l'ICANS pour la recherche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,
d'attribuer une subvention de 100 €.**

017/ Demande d'aide de l'Ensemble K

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail émanant de Madame Elodie HAAS-STEIBLÉ, Violoniste et Directrice Artistique de l'Ensemble K de Strasbourg.

Organisatrice d'un festival « Passeurs de musique » dont la première édition verra le jour cet été du 19 au 26 août 2022 dans plusieurs communes de la Vallée de Villé : Lalaye, Neuve-Église, Saint-Pierre-Bois ... est inscrit au programme, le dimanche 21 août à 9h00 un accueil musical du Sentier de la Résistance et de la Liberté au col d'Urbeis en écho avec un concert donné le jour même à 19h00 à l'Église de Lalaye autour des musiques interdites.

Cette dernière sollicite la commune d'Urbeis pour un soutien ou une collaboration quelle qu'elle soit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,
d'offrir une collation aux participants.**

018/ Prêt Crédit Mutuel

RÉFECTION TOTALE DU PONT « LES AVIATS »

Financement des travaux 2022 : **le Conseil Municipal à l'unanimité décide de contracter auprès du Crédit Mutuel du Val de Villé :**

- un prêt à moyen terme de 60.000,00 euros sur 8 ans à taux fixe de 0,70 % ;
- de rembourser trimestriellement, un montant en capital et intérêts de 1.929,63 euros ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

019/ Acquisition licence IV de débit de boissons

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite se positionner quant à la délibération 043 du 20/07/20 concernant la proposition de vente de la licence IV de débit de boissons (Marie-Odile GAUNAND) par Monsieur Jean GAUNAND. Ce dernier proposait de la céder à la Commune pour la somme de 2.500,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir la licence IV de débit de boissons, pour un montant de 2.500,00 euros ;
- accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat pour un montant de 1.500,00 euros ;
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

020/ Projet informatique Mairie et École

Ce projet a pour objectif de rationaliser et de sécuriser les besoins en téléphonie et en informatique de la mairie et de l'école.

Situation actuelle :

- 2 abonnements orange pro avec internet via ADSL pour un montant de 198,06 € HT par mois,
- Un système d'impression infogéré par la société ESTREPRO mettant en œuvre deux systèmes d'impression Canon couleur (imprimante/scanner/photocopieur) pour un montant de 225 € HT par mois,
- Matériel informatique ; PC tours et PC portables acquis devenant rapidement obsolètes.

Proposition d'évolution :

- Mutualiser une liaison fibre pour l'école et mairie,
- Mettre en place un câblage informatique et téléphonie pour la mairie et l'école, et diminuer ainsi la propagation des ondes via les connexions Wifi,
- Louer le matériel informatique et téléphonique de manière à disposer d'un système performant,
- Héberger et infogérer l'ensemble du système informatique et téléphonie :
 - Un seul interlocuteur
 - Sécurité des données hébergées
 - Possibilités de travailler à distance (télétravail)
 - Mise à niveau automatique des logiciels bureautiques via Office 365
 - Formations régulières du personnel sur les nouvelles fonctions et l'évolution des dispositifs

La société ESTREPRO avec laquelle la mairie travaille depuis plusieurs années en toutes satisfactions a fait une proposition d'un contrat d'infogérance unique prenant en compte :

- Le système d'impression existant,
- La téléphonie sur IP via une liaison fibre Rosace,
- La fourniture de 4 postes téléphoniques IP,
- La fourniture de 4 PC portables avec différents équipements permettant la mobilité et le télétravail, équipés de la suite office 365 business standard.

L'ensemble étant hébergé, infogéré et correspondant à nos critères d'évolution pour un montant de 821,00 € par mois soit une plus-value de 397, 94 € HT par mois.

ESTREPRO propose d'ajouter à cet ensemble la fourniture d'un tableau interactif pour la classe CE/CM pour un montant de 74,00 € HT par mois.

Le devis du câblage informatique de l'école et de la mairie se chiffre à 2306,80 € HT.

Après avoir été informé des alternatives concurrentes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,
donne son accord à ce projet et
autorise Monsieur le Maire à finaliser le contrat avec ESTREPRO.**

L'ajout ou non du tableau interactif dépend de la validation du corps enseignant qui aura lieu lors d'une séance de validation le 8 juin 2022.

Informations diverses

Les points abordés en divers n'ont pas donné lieu à délibération.

**Transmis en Sous-Préfecture,
le 02 juin 2022
Publication,
le 02 juin 2022**

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 17 mai 2022
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

